



TOUS ENSEMBLE POUR DEFENDRE LES LIBERTES SYNDICALES ET PUBLIQUES, POUR LA RELAXE DE JACKY ET JEROME

Depuis plusieurs mois, et particulièrement à l'occasion du grand mouvement revendicatif contre la réforme Woerth des retraites, des militants ont subi des sanctions dans le cadre de leur activité syndicale dans le but évident d'affaiblir le potentiel de mobilisation syndicale. Cette situation s'est généralisée en France, mais elle a des caractéristiques bien particulières dans l'Allier. Les organisations syndicales appellent les salariés, les retraités, les citoyens à se mobiliser pour défendre les libertés syndicales et publiques.

Novembre 2010 :

les militants syndicaux dans le collimateur

Les journées d'action nationales unitaires ont mobilisé jusqu'à 3,5 millions de personnes contre la réforme Woerth des retraites. Entre ces journées et notamment dans le but de préparer les mobilisations, diverses actions de sensibilisation à l'initiative des organisations syndicales se sont déroulées, dans l'Allier comme ailleurs. Cela a mis en difficulté le Gouvernement puisque l'action des syndicats a été jugée positive par 71% des citoyens et qu'une majorité d'entre eux juge toujours que la réforme Woerth décidée autoritairement est injuste.

Visiblement, l'action syndicale sur la place publique n'a pas plu au Pouvoir politique :

- ♦ 5 militants syndicaux ont été convoqués au commissariat de Montluçon suite à une plainte de l'UMP parce que des affiches avaient été collées sur sa permanence.
- ♦ un militant syndical a été retenu sans motif pendant 5 heures à la gendarmerie du Mayet de Montagne le jour de la venue de Sarkozy.
- ♦ 2 militants de Moulins sont poursuivis au tribunal pour outrage et destruction de matériel.

Le Pouvoir veut freiner les luttes

Il est clair que ces tentatives d'intimidation visent à essayer de freiner les ardeurs revendicatives, au moment où le mécontentement est général face au blocage des salaires, aux suppressions d'emploi dans le privé et le public, au chômage grandissant, à la précarité. Sans doute pense-t-on en haut lieu qu'en stigmatisant les militants les plus combatifs, il sera aisé de mettre le mouvement social sous l'éteignoir.

Ainsi, à Moulins, Jacky Belin, Secrétaire du syndicat CGT des Cheminots de Moulins-Dompierre et Jérôme Gallois, Secrétaire du Comité d'Entreprise de Manitowoc n'ont pas été choisis au hasard : ils étaient parmi les principaux animateurs des mobilisations qui ont eu lieu pendant 3 semaines en octobre à Moulins et qui rassemblaient plus de 100 personnes tous les jours, dans l'unité syndicale, et qui consistaient en des distributions de tracts, des rencontres avec les salariés devant les entreprises et les services publics, des interpellations des élus politiques.

Apparemment, cette forte mobilisation était gênante pour certains dans la ville-Préfecture...

*Jacky et Jérôme
sont injustement poursuivis*

Que s'est-il réellement passé le 23 novembre ? Ce jour-là, 250 personnes étaient rassemblées dans le calme et une ambiance bon-enfant devant la Préfecture dans le cadre de la journée d'action nationale unitaire. Prenant prétexte de la présence de 2 pantins symbolisant Sarkozy et Parisot, des policiers casqués, armés de boucliers et de matraques ont chargé et gazé avec des lacrymogènes sans sommation les manifestants. Fort heureusement, les manifestants ont gardé leur sang-froid. Un groupe de militants a interpellé une personne qui filmait la scène pour connaître les raisons de sa présence parmi les manifestants avec une caméra. Il s'est avéré ensuite qu'il s'agissait d'une policière en civil qui a pris peur sans raison objective. Cet incident a constitué le prétexte du montage d'une véritable machination policière.

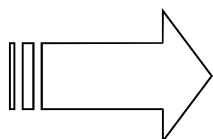
Les réalités de la répression contre les représentants des salariés en France aujourd'hui

Jacky et Jérôme ont été convoqués le 29 novembre au commissariat et se sont vu signifier une garde à vue qui a duré 7 heures. Au cours de celle-ci ils ont été humiliés par certains policiers. Oui, en France en 2010, des militants syndicaux engagés dans la défense des intérêts des salariés sont traités comme de grands délinquants !

Nos camarades sont convoqués au tribunal le 26 janvier 2011. Ils risquent de fortes sanctions alors qu'ils n'ont absolument rien fait de répréhensible ! Ils n'ont injurié personne et aucun matériel n'a été détérioré.

Il faut agir massivement pour exiger leur relâche. C'est une question de justice pour eux. Mais c'est aussi le droit syndical, le droit de manifester, le droit de contester aujourd'hui dans notre Pays de France qui sont en cause.

Les organisations syndicales appellent les salariés, les retraités, les citoyens en général à agir :



- ♦ En signant la pétition unitaire relative aux camarades de Montluçon, de Moulins et du Mayet.
- ♦ En participant nombreux au rassemblement unitaire le **mercredi 26 janvier à 13 h 00 devant la Préfecture de Moulins et à 14 h 00 devant le Tribunal.**

**Le 26 janvier 2011 - TOUS ENSEMBLE
POUR LA RELACHE DE
JACKY BELIN ET JEROME GALLOIS**